



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 6588

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi. Dans un rapport publié en juin 2012, le Conseil économique, social et environnemental souligne la qualité de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il préconise cependant de « renforcer ces structures en moyens humains et matériels afin d'assurer le suivi pertinent des jeunes en CIVIS ». Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour répondre aux recommandations du Conseil économique, social et environnemental.

Texte de la réponse

A fin 2011, le réseau des missions locales compte 461 structures, avec un effectif total de 12 190 professionnels (11 419 salariés et 771 mises à disposition dont 325 ETP de Pôle emploi). Le maillage territorial garantissant la proximité du service est assuré par l'existence de près de 4 700 antennes et relais dépendant des missions locales. En 2012, le réseau a reçu 524 millions d'euros de financements publics (source ICARE-Parcours 3). La gestion de fonds pour compte d'autrui représente 2 % (FIPJ et Fonds d'aide aux jeunes -FAJ- notamment). La subvention du P102 de la mission budgétaire « travail emploi » couvre le financement des activités du réseau en faveur de l'accès à l'emploi (accueil, accompagnement et placement des jeunes en difficulté) et des moyens humains qui s'y rapportent en s'appuyant sur des conventions pluriannuelles d'objectif (CPO). Pour 2012 et 2013, les crédits prévus en projet de loi de finances s'élèvent à 178,8 M€, soit un maintien de la subvention dédiée au réseau. En effet, la confiance du gouvernement envers le réseau des missions locales s'exprime, au-delà de ce maintien financier quand d'autres postes sont à la baisse, au travers de la mise en oeuvre de nouvelles réponses faites aux jeunes et confiées aux missions locales : les missions locales assument la responsabilité du déploiement des emplois d'avenir et de la garantie jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6588

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5496

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11439